

CANICULE À SEYSSES : DES BOBS, DE LA CREME POUR LES UNS, DU BRICOLAGE POUR LES AUTRES !

Le 25/06/2026

La canicule frappe actuellement l'ensemble du territoire national. Les Personnels de Seysses subissent de plein fouet ces conditions extrêmes.

Partout, les mesures se multiplient. Notes de service, recommandations, consignes, alertes... Chacun y va de sa petite ombrelle administrative afin de pouvoir affirmer demain : "Nous avons prévenu !" Mais prévenir n'est pas responsabiliser.

Pour autant, que dire de ce qui se passe aujourd'hui au Centre Pénitentiaire de Seysses ? Face aux fortes chaleurs, l'administration a décidé la possibilité d'acquérir de nombreux produits via le système des cantines...actualisé à la demande : Bobs, crème solaire. **ET POUR LES PERSONNELS ?**

Pendant que certains reçoivent toutes les attentions possibles et imaginables, les personnels, eux, doivent effectuer les mêmes tâches dans des conditions de plus en plus dégradées.

Nous serions presque amenés à sourire à l'annonce d'un arrêté préfectoral provisoire abaissant les vitesses de circulation sur les routes de Haute-Garonne... si les conditions d'exercice de Seysses n'étaient pas aussi déplorables ! Les collègues apprécieront sans doute ce précieux conseil lorsqu'ils seront « Boulevard du Stade » avec une vitesse réduite. Cette mesure ne rafraîchira ni les coursives, ni les postes de travail, ni les locaux surchauffés.

Sur le terrain, chacun peut constater la réalité : climatiseurs mobiles (au regard du parc existant en état de décomposition avancée) installés à la hâte rejetant l'air chaud dans les bâtiments, ventilateurs déplacés d'un secteur à l'autre, des solutions de fortune bricolées ici et là.

À quand une véritable politique d'équipement pérenne et adaptée à cette situation avec un plan de maintenance sérieux et suivi ?

Personne ne conteste la nécessité de protéger les personnes détenues face aux fortes chaleurs. Les personnels eux continuent de « crever dur » sur leurs postes de travail en exerçant leurs missions dans des locaux surchauffés, avec des équipements insuffisants et des climatisations souvent défaillantes voire inexistante.

Les agents ne demandent pas des privilèges. Ils demandent simplement des conditions de travail dignes et adaptées aux réalités du terrain. **La protection des Personnels est une obligation légale.**

L'**UFAP UNSa** Justice du CP SEYSSES exige un plan durable de lutte contre les fortes chaleurs, des installations de climatisation adaptées et entretenues, une prise en compte réelle des conditions de travail des personnels. **À Seysses au rythme des saisons les personnels attendent toujours de la considération !**

L'**UFAP UNSa** Justice du CP SEYSSES continuera de défendre celles et ceux qui travaillent que ce soit dans des détentions de plus en plus surpeuplées, de plus en plus chaudes et de moins en moins adaptées aux réalités du terrain, ou que ce soit dans des bureaux qui ne sont pas à la hauteur de la situation climatique.

Le Bureau Local **UFAP UNSa** Justice SEYSSES